

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 4 juillet 2016 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

Mme Marie Cinq-Mars, Mairesse de l'arrondissement
Mme Céline Forget, Conseillère du district Joseph-Beaubien
Mme Jacqueline Gremaud, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan
Mme Marie Potvin, Conseillère du district de Robert-Bourassa

AUTRES PRÉSENCES :

M. Michel Allen, Directeur de l'arrondissement par intérim et Directeur de la culture des sports des loisirs et du développement social
M. André Brideau, Directeur des travaux publics
Me Julie Desjardins, Chef de division des ressources humaines et des relations avec les citoyens et Secrétaire d'arrondissement substitut
Mme Mélanie Diné, secrétaire recherchiste
M. René Girard, Directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine
Me Marie-France Paquet, Directrice des services administratifs du greffe et des relations avec les citoyens et Secrétaire de l'arrondissement

10.01 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET INVOCATION

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h.

Elle procède ensuite à la lecture de l'invocation et passe en revue les points inscrits à l'ordre du jour.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse d'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

CA16 16 0219

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 4 JUILLET 2016

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 juillet 2016 tel que proposé :

- en retirant le point 20.03 qui concerne l'octroi d'un contrat pour les travaux du PRR 2016;
- en retirant le point 30.06 qui concerne le déplacement de Mme Mindy Pollak à Oakwood;
- en retirant le point 40.04 qui concerne l'adoption d'une modification au Règlement sur la circulation et le stationnement (1171);
- en retirant le point 47.01 qui concerne une dérogation mineure sur l'avenue du Manoir.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.02

10.03 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 19 H 10 ET SE TERMINE À 20 H 11.

CITOYENS	SUJETS (TELS QU'INDIQUÉS LORS DE L'INSCRIPTION)
JEAN-PIERRE GARIÉPY	COOPÉRATIVE LE SUROIT
MARIE LONGPRÉ	EXPROPRIATION
RONY BERBARI	BOISÉ MANSEAU/DÉPÔT DE DOCUMENT
PIERRE JONCAS	SÉCURITÉ PIÉTONNIÈRE SUR L'AVENUE VAN HORNE
PIERRE LACERTE	QUALITÉ DE VIE
CLAIRE ISABELLE MAUFFETTE	DÉPÔT D'UNE LETTRE - TPEO

CA16 16 0220

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Il est proposé par Marie Cinq-Mars

appuyé par Mindy Pollak

DE PROLONGER la période de questions des citoyens pour une période de 30 minutes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.00

LA PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 20 H 11 ET SE TERMINE À 20 H 15.

CITOYENS	SUJETS (TELS QU'INDIQUÉS LORS DE L'INSCRIPTION)
RICHARD CUMMINGS	RELOTISSEMENT DU STATIONNEMENT ET NETTOYAGE BOISÉ MANSEAU/ DÉPÔT DE DOCUMENT

LA SÉANCE EST SUSPENDUE À 20 H 15. LA SÉANCE REPREND À 20 H 26.

10.04 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune question.

CA16 16 0221

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2016

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Marie Potvin

DE RATIFIER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 juin 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.05

10.06 - DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Dépôt de la résolution de l'arrondissement de Verdun concernant la création de la Banque Toponym'Elles qui a pour objet d'augmenter la présence de femmes dans la toponymie et inviter les citoyennes et citoyens à contribuer à cette recherche de noms.

CA16 16 0222

RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

La mairesse a fait lecture du rapport sur la situation financière de l'arrondissement d'Outremont. Le rapport a été distribué et est déposé avec les pièces.

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Jacqueline Gremaud

DE PUBLIER le rapport de la mairesse sur la situation financière de l'arrondissement d'Outremont dans le journal L'Express d'Outremont et dans le « Au pied de la montagne ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07 1162861008

CA16 16 0223

OCTROYER À LA FIRME CONSTRUCTION MORIVAL LIMITÉE UN CONTRAT POUR LA RÉFECTION DU PERRON ET DU TROTTOIR DE L'ENTRÉE DE LA SALLE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT AU 530 AVENUE DAVAAR POUR UN MONTANT DE 48 059.55\$ (INCLUANT LES TAXES) SUITE À L'APPEL D'OFFRES PUBLIC TP02/05-16 (TROIS (3) SOUMISSIONNAIRES CONFORMES) - DÉPENSE PROVENANT DU PTI

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

DE REPORTER l'étude de ce dossier à la séance ordinaire du conseil du 1^{er} août 2016.

VOTE

Votent en faveur: Les conseillères Marie Potvin, Céline Forget, Jacqueline Gremaud et Mindy Pollak

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1165078027

CA16 16 0224

OCTROYER UN CONTRAT DE 15 843,56 \$ (INCLUANT LES TAXES) À LA FIRME GLOBATECH LOGIC-CONTRÔLE INC. POUR LES TRAVAUX DE MISE EN PLACE DE DEUX GUÉRITES DE SÉCURITÉ AUTOMATISÉES À L'ENTRÉE DE LA COUR DES TRAVAUX PUBLICS - DÉPENSE PROVENANT DU SURPLUS BUDGÉTAIRE

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'OCTROYER un contrat de 15 843,56 \$ (incluant les taxes) à la firme *Globatech logic-contrôle inc.* pour les travaux de mise en place de deux guérites de sécurité automatisées à l'entrée de la cour des Travaux publics;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1165078031

AUTORISER UNE DÉPENSE DE 2 271 529,57\$ (INCLUANT LES TAXES ET CONTINGENCES) POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION ROUTIÈRE DU PRR, PRRRL ET RAAV (PRRRA) 2016 ET OCTROYER UN CONTRAT À CETTE FIN À LA FIRME SOCOMEC INDUSTRIEL INC., SUITE À L'APPEL D'OFFRES PUBLIC TP03/06-16 (5 SOUMISSIONNAIRES CONFORMES) - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DU PTI

Ce dossier est retiré.

CA16 16 0225

ACCORDER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE D'UN MONTANT TOTAL DE 500 \$ (TAXES INCLUSES) À LA MAISON DES JEUNES D'OUTREMONT POUR LE PROJET DE RÉALISATION D'UNE VIDÉO À L'OCCASION DE LA « SOIRÉE RETROUVAILLES 2016 », PRÉSENTÉ DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN LOGISTIQUE ET FINANCIER AUX PROJETS SPÉCIAUX DE L'ARRONDISSEMENT, ET CE, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

D'ACCORDER une contribution financière d'un montant total de 500 \$ à la Maison des jeunes d'Outremont pour le projet de réalisation d'une vidéo à l'occasion de la « Soirée Retrouvailles 2016 », présenté dans le cadre du Programme de soutien logistique et financier aux projets spéciaux de l'arrondissement d'Outremont;

D'IMPUTER ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1162504034

CA16 16 0226

DÉPÔT DES BONS DE COMMANDES ET DES DEMANDES DE PAIEMENT SANS BON DE COMMANDE POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 MAI 2016, AINSI QUE LES ACHATS PAR CARTES DE CRÉDIT POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 MARS 2016

DÉPÔT des bons de commandes et des demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1er au 31 mai 2016, ainsi que les achats par cartes de crédit pour la période du 1er au 31 mars 2016.

30.01 1167011010

CA16 16 0227

DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS DE CRÉDITS POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 MAI 2016

DÉPÔT de la liste des virements de crédits pour la période du 1er au 31 mai 2016.

30.02 1167011009

CA16 16 0228

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS DE MAI 2016

DÉPÔT du rapport des décisions déléguées pour le mois de mai 2016.

30.03 1166695011

CA16 16 0229

AUTORISER UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE DE 5 905,38 \$ POUR BONIFIER LE CONTRAT DE LA FIRME BORDURE ET TROTTOIR RSF POUR LA RECONSTRUCTION DE TROTTOIRS, DE BORDURES DE BÉTON ET AMÉNAGEMENTS GÉOMÉTRIQUES POUR L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT, PORTANT LA DÉPENSE TOTALE À 97 367,97 \$ (INCLUANT LES TAXES), SUITE À L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION TP03/05-13 - DÉPENSE PROVENANT DU PTI

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER une dépense supplémentaire de 5 905,38 \$ pour bonifier le contrat de la firme Bordure et trottoir RSF pour la reconstruction de trottoirs, de bordures de béton et aménagements géométriques pour l'arrondissement d'Outremont, portant la dépense totale à 97 367,97 \$ (incluant les taxes), suite à l'appel d'offres sur invitation TP03/05-13;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 1165078026

CA16 16 0230

AUTORISER UNE DÉPENSE DE 60 000 \$ TAXES INCLUSES, POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE REVÊTEMENT MINCE DANS PLUSIEURS RUELLES DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT - DÉPENSE PROVENANT DU SURPLUS BUDGÉTAIRE

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER une dépense de 60 000 \$ pour la réalisation de travaux de revêtement mince dans plusieurs ruelles de l'arrondissement d'Outremont;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1165078028

AUTORISER LA DÉPENSE RELATIVE AU DÉPLACEMENT DE MADAME MINDY POLLAK, CONSEILLÈRE D'ARRONDISSEMENT, DU 14 AU 17 JUILLET 2016 À OAKWOOD, DANS LE CADRE DES CÉLÉBRATIONS DU 40^E ANNIVERSAIRE DU JUMELAGE D'OUTREMONT ET OAKWOOD

Ce dossier est retiré.

CA16 16 0231

AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1177 AFIN DE RÉVISER LES NORMES D'INTÉGRATION ET D'IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS HORS TOIT SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Jacqueline Gremaud donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177)* » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement.

L'objet dudit règlement est de modifier le Règlement de zonage (1177) afin de réviser les normes de construction, d'intégration et d'implantation des constructions hors toit sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement Outremont, notamment :

- 1) quant aux mains courantes et aux poteaux d'un garde-corps d'une terrasse;
- 2) quant au retrait au mur de façade, qui devra être égal ou supérieur :
 - a) au double de la hauteur de la construction ou de l'installation;
 - b) au triple de la hauteur de la construction ou de l'installation, dans le cas d'un bâtiment dans les zones RA, RB, RC, C et CL et sis sur un lot contigu à une zone PA, PB ou PC;
- 3) quant au retrait au mur arrière qui devra être égal ou supérieur à une fois la hauteur de la construction ou de l'installation;
- 4) au pourcentage de fenestration du mur avant et du mur arrière des accès au toit, qui devra être d'un minimum de 50 % de leur superficie respective.

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Gremaud demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.01 1167270002

CA16 16 0232

ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1177 AFIN DE RÉVISER LES NORMES D'INTÉGRATION ET D'IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS HORS TOIT SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil doit adopter un projet de règlement;

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 125 de la même loi, l'arrondissement doit tenir une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement par l'intermédiaire de la mairesse ou d'un autre membre du conseil;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER le projet de règlement **P-AO-321** intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177)* »;

L'objet de ce règlement est de modifier le Règlement de zonage (1177) afin de réviser les normes de construction, d'intégration et d'implantation des constructions hors toit sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement Outremont.

DE TENIR une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement le lundi 29 août 2016, à 19 h 30, à la salle du conseil d'arrondissement située au 530, avenue Davaar, à Outremont;

DE DÉLÉGUER au Secrétaire d'arrondissement la possibilité de modifier la date, l'heure et le lieu de la consultation publique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1167270002

CA16 16 0233

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA PROTECTION DES ARBRES SUR LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE ET PUBLIQUE DANS LE TERRITOIRE DE LA VILLE D'OUTREMONT (1168), LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PERMIS ET CERTIFICATS (1176), LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177) ET LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (1189) AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL (RCG 14-029) (ET D'APPORTER D'AUTRES MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES CONNEXES)

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'ADOPTER le projet de règlement numéro **P-AO-322** intitulé : « *Règlement modifiant le règlement concernant la protection des arbres sur la propriété privée et publique dans le territoire de la ville d'Outremont (1168), le Règlement concernant les permis et les certificats (1176), le Règlement de zonage numéro 1177 et le Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (1189) notamment afin de procéder à la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029)* ».

L'objet dudit règlement est de modifier le Règlement concernant la protection des arbres sur la propriété privée et publique dans le territoire de la Ville d'Outremont (1168), le Règlement concernant les permis et certificats (1176), le Règlement de zonage (1177) et le Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (1189) afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) et d'apporter d'autres modifications réglementaires connexes.

DE TENIR une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement le lundi 29 août 2016, à 19 h, à la salle du conseil d'arrondissement située au 530, avenue Davaar, à Outremont;

DE DÉLÉGUER au Secrétaire d'arrondissement la possibilité de modifier l'heure, la date et l'endroit de la consultation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1154328012

CA16 16 0234

ADOPTION DU RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PERMIS ET CERTIFICATS (1176)

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 juin 2016;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement concernant les permis et certificats (1176)* » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER le règlement numéro **AO-323** intitulé : « Règlement modifiant le Règlement concernant les permis et certificats (1176) ».

L'objet de ce règlement est de modifier certains termes de quelques articles du chapitre 3 du règlement concernant les permis et certificats (1176) afin de les actualiser aux pratiques actuelles.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1166695007

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT - MODIFICATION DES RÈGLES DE STATIONNEMENT SUR LE CÔTÉ EST DE LA PARTIE DE L'AVENUE CHAMPAGNEUR SITUÉ AU NORD DE L'AVENUE DUCHARME - MODIFICATION DE L'ANNEXE «H» DU RÈGLEMENT 1171 RELATIVE AU STATIONNEMENT

Ce dossier est retiré.

CA16 16 0235

ADOPTION DU RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT - RETRAIT DES PARCOMÈTRES LOCALISÉS SUR LE CÔTÉ SUD DE LA PARTIE DE L'AVENUE VAN HORNE COMPRISE ENTRE LES AVENUES ROCKLAND ET DAVAAR - MODIFICATION DU RÈGLEMENT 1171 RELATIF AU STATIONNEMENT

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 juin 2016;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (1171) » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'ADOPTER le règlement numéro **AO-324** intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (1171) ».

L'objet de ce règlement est de modifier le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) afin de retirer les parcomètres numéros TC-116, TC-117, TC-118, TC-120, TC-121, TC-122, TC-123 et TC-124 localisés sur le côté sud de la partie de l'avenue Van Horne comprise entre les avenues Rockland et Davaar tout en conservant les heures existantes prévues pour l'entretien de la chaussée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1165069009

CA16 16 0236

ADOPTION DU RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT - MODIFICATION DES RÈGLES DE STATIONNEMENT SUR LE CÔTÉ EST DE LA PARTIE DE L'AVENUE OUTREMONT COMPRISE ENTRE LES AVENUES VAN HORNE ET DUCHARME - RETRAIT DE LA ZONE DE STATIONNEMENT RÉSERVÉ AUX LIVRAISONS - MODIFICATION DE L'ANNEXE «H» DU RÈGLEMENT 1171 RELATIVE AU STATIONNEMENT

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 juin 2016;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (1171) » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER le règlement numéro **AO-325** intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (1171) ».

L'objet de ce règlement est de modifier le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) afin de retirer la zone de stationnement réservé aux livraisons localisée sur le côté est de l'avenue Outremont au nord de l'avenue Van Horne tout en conservant la plage horaire interdisant le stationnement de 12 h à 16 h le lundi, du 1^{er} avril au 30 novembre, pour l'entretien de la chaussée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1165069010

CA16 16 0237

ADOPTION DU RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT - MODIFICATION DES RÈGLES DE STATIONNEMENT SUR L'AVENUE CLAUDE-CHAMPAGNE LE LONG DU PENSIONNAT DU SAINT-NOM-DE-MARIE - MODIFICATION DE L'ANNEXE «H» DU RÈGLEMENT 1171 RELATIVE AU STATIONNEMENT

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 juin 2016;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (1171) » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER le règlement numéro **AO-326** intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (1171) ».

L'objet dudit règlement est de modifier le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) afin d'interdire, sur une distance de 145 mètres, l'immobilisation des véhicules sur le côté est de l'avenue Claude-Champagne ainsi que de convertir les deux zones de stationnement d'une durée de 15 minutes existantes sur le côté ouest de cette avenue en zones de débarcadère.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1165069011

CA16 16 0238

ÉDICTER LES ORDONNANCES DE FERMETURE DE RUES NÉCESSAIRES À LA TENUE DE DEUX (2) FÊTES DE VOISINS SELON LES SITES ET LES HORAIRES INDIQUÉS AU PRÉSENT SOMMAIRE

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER l'adoption des ordonnances de fermeture de rues autorisant, dans le cadre de la tenue des Fêtes des voisins 2016, la fermeture à la circulation sur les voies publiques des rues énumérées ci-après selon les dates indiquées :

- L'avenue Durocher entre les avenues St-Viateur et Fairmount incluant une partie de la ruelle à l'est de Durocher, le dimanche 28 août 2016 de 13 h à 21 h;
- L'avenue Nelson entre l'avenue Villeneuve et le boulevard St-Joseph le samedi 10 septembre 2016, de 11 h à 18 h.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1162504038

CA16 16 0239

AUTORISER L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LA TENUE D'UN ÉVÉNEMENT DE PROMOTION COMMERCIALE MARQUANT LE LANCÉMENT DE LA SAISON D'AUTOMNE DE L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS DE L'AVENUE LAURIER-OUEST QUI AURA LIEU LES 25 ET 26 AOÛT 2016 DE 10 H À 21 H ET LE 27 AOÛT 2016 DE 10 H À 17 H SUR L'AVENUE LAURIER OUEST ET À LA PLACE KATE-McGARRIGLE

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER l'occupation du domaine public pour la tenue d'un événement de promotion commerciale marquant le lancement de la saison d'automne de l'Association des commerçants de l'avenue Laurier-Ouest qui aura lieu les 25 et 26 août 2016 de 10 h à 21 h et le 27 août 2016 de 10 h à 17 h.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09 1162504037

CA16 16 0240

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION, RELATIVEMENT À UNE DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA EN VERTU DU RÈGLEMENT 1189 PORTANT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA), POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 1305, AVENUE BERNARD - INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE SUR AUVENT FIXE

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 8 juin 2016, de refuser cette demande de PIIA concernant cet immeuble, en vertu du règlement 1189 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1164701018;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

DE NE PAS APPROUVER la demande d'approbation d'un PIIA relativement à l'immeuble situé au 1305, avenue Bernard pour les motifs suivants énoncés au sommaire décisionnel, notamment :

- l'affichage ne tient pas compte des bâtiments adjacents et du caractère de la rue;
- l'enseigne est d'une forme et d'un volume inapproprié au style du bâtiment.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.02 1164701018

CA16 16 0241

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION, RELATIVEMENT À UNE DEMANDE D'APPROBATION DE PIIA, EN VERTU DU RÈGLEMENT 1189, PORTANT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA), POUR LES IMMEUBLES SITUÉS AUX: 531-533, AVENUE CHAMPAGNEUR; 837, AVENUE HARTLAND; 1357-1359-1361, AVENUE DUCHARME

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé à sa séance du 8 juin 2016 d'accorder ces demandes d'approbation de PIIA en vertu du règlement 1189;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1164701016;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER les demandes d'approbation des PIIA relativement aux projets inscrits à la liste ci-dessous et préparée par le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement d'Outremont :

- 531-533, avenue Champagneur;
- 837, avenue Hartland;
- 1357-1359-1361, avenue Ducharme;

Laquelle approbation s'applique aux recommandations, avec ou sans réserve, ainsi qu'aux plans joints pour chaque dossier faisant partie de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.03 1164701016

CA16 16 0242

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION, RELATIVEMENT À UNE DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA EN VERTU DU RÈGLEMENT 1189 PORTANT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA), POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 314, CHEMIN DE LA CÔTE-SAINTE-CATHERINE - INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE TEMPORAIRE ANNONÇANT LA VENTE D'UN PROJET IMMOBILIER

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 8 juin 2016, de refuser cette demande de PIIA concernant cet immeuble, en vertu du règlement 1189 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1164701019;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

DE NE PAS APPROUVER la demande d'approbation d'un PIIA relativement à l'immeuble situé au 314, chemin de la Côte-Sainte-Catherine pour les motifs suivants énoncés au sommaire décisionnel, notamment :

- L'enseigne est d'une superficie inappropriée;
- L'enseigne ne tient pas compte du caractère de la rue.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.04 1164701019

CA16 16 0243

PROLONGER LA NOMINATION TEMPORAIRE DE M. MICHEL ALLEN, DIRECTEUR PAR INTÉRIM DE L'ARRONDISSEMENT OUTREMONT ET CE, JUSQU'AU 6 SEPTEMBRE 2016

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER la prolongation de l'affectation temporaire de Monsieur Michel Allen à titre de directeur d'arrondissement jusqu'au 6 septembre 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.01 1163711018

CA16 16 0244

DÉSIGNATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 1ER AOÛT AU 30 NOVEMBRE 2016

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Céline Forget

DE DÉSIGNER la conseillère Jacqueline Gremaud comme mairesse suppléante pour la période du 1er au 31 août 2016;

DE DÉSIGNER la conseillère Marie Potvin comme mairesse suppléante pour la période du 1er septembre au 30 novembre 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01 1166695010

CA16 16 0245

INFORMER LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE L'INTERVENTION, EN TANT QUE PARTIE PRENANTE, DE LA DIRECTION DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT AU DOSSIER DÉCISIONNEL # 1166352001 D'ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT, REPRÉSENTANT UNE SOMME MAXIMALE TOTALE DE 625 201 \$ À HUIT ORGANISMES, POUR LA PÉRIODE ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, SUITE À L'APPEL DE PROJETS HIVER 2016, ABORDS DU SITE OUTREMONT - SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS - SECTEURS CIBLÉS PRIORITAIRES, DANS LE CADRE DE L'ENTENTE DE 175 M\$ AVEC LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC POUR SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE MONTRÉAL / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET

DÉPÔT au conseil d'arrondissement de l'intervention, en tant que partie prenante, de la Direction de l'arrondissement d'Outremont au dossier décisionnel # 1166352001 d'accorder un soutien financier non récurrent, représentant une somme maximale totale de 625 201 \$ à huit organismes, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, suite à l'appel de projets Hiver 2016 - Abords du Site Outremont - Soutien aux projets structurants - Secteurs ciblés prioritaires, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver les projets de convention à cet effet.

60.01 1161904005

CA16 16 0246

INFORMER LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE L'INTERVENTION, EN TANT QUE PARTIE PRENANTE, DE LA DIRECTION DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT AU DOSSIER DÉCISIONNEL # 1160457001 D'AUTORISER LE TRANSFERT D'UNE SOMME DE 380 256,59 \$, TAXES INCLUSES, DU POSTE «DÉPENSES INCIDENTES» AU POSTE «DÉPENSES CONTINGENTES» DANS LE CADRE DU CONTRAT DE CONSTRUCTION DE L'ARÉNA D'OUTREMONT DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT OCTROYÉ À LA FIRME NORGÉREQ LTÉE (CONTRAT # 14556), MAJORANT AINSI LE MONTANT TOTAL DE CE CONTRAT DE 8 365 644,93 \$ À 8 745 901,52 \$ TAXES ET CONTINGENCES INCLUSES

DÉPÔT au conseil d'arrondissement de l'intervention, en tant que partie prenante, de la Direction de l'arrondissement d'Outremont au dossier décisionnel # 1160457001 d'autoriser le transfert d'une somme de 380 256,59 \$, taxes incluses, du poste «dépenses incidentes» au poste «dépenses contingentes» dans le cadre du contrat de construction de l'aréna d'Outremont de l'arrondissement d'Outremont octroyé à la firme Norgéreq Ltée (contrat # 14556), majorant ainsi le montant total de ce contrat de 8 365 644,93 \$ à 8 745 901,52 \$ taxes et contingences incluses.

60.02 1161904006

70.01 AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point sous Affaires nouvelles.

70.02 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'assemblée est levée à 21 h 01.

Marie Cinq-Mars
Mairesse de l'arrondissement

Me Marie-France Paquet
Secrétaire de l'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} août 2016.